

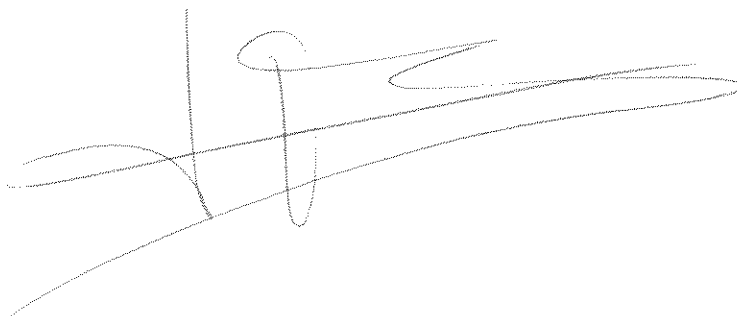
Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 20/08/2024 - B2024/016618 - 1996 B 01274 - 410 354 930 - A RAYBOND

A RAYBOND
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 650 000 euros
Siège social : 111/113 Cours Berriat 38000 GRENOBLE
410 354 930 R.C.S. GRENOBLE

COMPTES SOCIAUX ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Pour copie certifiée conforme :

Madame Valérie COQUEREAUX
Présidente de la Société

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the printed name and title.

A. RAYBOND

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT
--

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

1. Bilan Actif

	Brut	Amortissement	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	74 075	64 496	9 578	17 456
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	74 075	64 496	9 578	17 456
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 445		41 445	41 445
Constructions	208 301	186 927	21 375	28 157
Installations techniques, mat. et outillage industriels	4 314 931	4 008 647	306 285	375 006
Autres immobilisations corporelles	427 945	395 942	32 003	41 467
Immobilisations en cours	101 795		101 795	20 800
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	5 094 417,32	4 591 514,96	502 902,36	506 876,18
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				50
Autres immobilisations financières	22 551		22 551	22 551
Total immobilisations corporelles	22 551		22 551	22 601
ACTIF IMMOBILISE	5 191 043	4 656 011	535 032	546 934
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	384 292	5 597	378 696	424 381
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	71 361	71 701	(340)	(8 896)
Marchandises				10 454
Total des stocks	455 654	77 298	378 356	425 939
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	9 400		9 400	9 400
Clients et comptes rattachés	1 159 546	101 900	1 057 646,18	1 736 888
Autres créances	163 878		163 878,01	166 371
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	1 332 824	101 900	1 230 924	1 912 659
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	2 168 049		2 168 049	31 673
Charges constatées d'avance	40 175		40 175	49 011
Total disponibilités et divers	2 208 225		2 208 225	80 685
ACTIF CIRCULANT	3 996 703	179 198	3 817 505	2 419 283
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	9 187 746	4 835 209	4 352 537	2 966 217

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

2. Bilan Passif

	Exercice N	Exercice N-1
Situation nette		
Capital social ou individuel Dont versé : 650 000	650 000	650 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 622	7 622
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	65 000,00	65 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	6 500 000	3 700 000
Report à nouveau	(3 568 804)	(1 527 863)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(682 445)	(2 040 941)
Total situation nette	2 971 374	853 819
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	80 383	82 165
CAPITAUX PROPRES	3 051 757	935 984
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		6 692
Provisions pour charges	185 801	168 422
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	185 801	175 114
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	98 942	805 733
Total dettes financières	98 942	805 733
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	197 684	238 787
Dettes fiscales et sociales	792 259	794 705
Total dettes d'exploitation	989 942	1 033 492
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	26 094	15 894
Total dettes diverses	26 094	15 894
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES	1 114 979	1 855 119
Ecarts de conversion PASSIF		
TOTAL GENERAL	4 352 537	2 966 217

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

3. Compte de résultat (Partie 1)

	France	Export	Exercice N	Exercice N-1
Vente de marchandises				
Production vendue de biens	82 352	908 007	990 359	1 347 306
Production vendue de services	2 721 112	293 486	3 014 598	1 490 461
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 803 464	1 201 493	4 004 957	2 837 767
Production stockée			(647)	(8 707)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			12 667	18 000
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			40 846	101 656
Autres produits			444	1 780
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			4 058 267	2 950 496
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			124 214	342 398
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			39 322	11 835
Autres achats et charges externes			1 550 492	1 658 014
Total charges externes			1 714 028	2 012 247
Impôts, taxes et assimilés			108 198	106 406
Charges de personnel				
Salaires et traitements			2 043 721	1 980 925
Charges sociales			768 638	757 337
Total charges de personnel			2 812 359	2 738 262
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			165 120	194 125
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			7 613	18 386
Dotations aux provisions pour risques et charges			10 687	6 692
Total dotations d'exploitation			183 420	219 203
Autres charges d'exploitation			2 828	17 359
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			4 820 832	5 093 476
RESULTAT D'EXPLOITATION			(762 565)	(2 142 980)

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

4. Compte de résultat (partie 2)

	Exercice N	Exercice N-1
RESULTAT D'EXPLOITATION	(762 565,05)	(2 142 980,36)
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	2	151
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	2	151
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	44 406	23 750
Différences négatives de change	7	13
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	44 412	23 763
RESULTAT FINANCIER	(44 411)	(23 612)
RESULTAT COURANT	(806 976)	(2 166 592)
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	18 917	37 593
Total des produits exceptionnels	18 917	37 593
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	17 135	13 046
Total des charges exceptionnelles	17 135	13 046
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 782	24 547
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	(122 749)	(101 104)
TOTAL DES PRODUITS	4 077 186	2 988 240
TOTAL DES CHARGES	4 759 630	5 029 181
BENEFICE ou PERTE	(682 445)	(2 040 941)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Présentation générale

2. Chiffres clés

▪ Durée de l'exercice :	12 mois
▪ Total du Bilan :	4 352 536,59 €
▪ Chiffre d'affaires :	4 004 957,25 €
▪ Résultat avant répartition :	(682 444,67) €

3. Faits caractéristiques de l'exercice

Opérations militaires en Ukraine

À la suite du conflit militaire en Ukraine qui a débuté en février 2022, plusieurs pays ont imposé des restrictions et des sanctions commerciales à la Russie. Au 31 décembre 2023, au regard de l'incertitude du contexte géopolitique, des sanctions successives et des restrictions de capitaux entre la Russie et l'Europe, le Groupe a déterminé que des indices de perte de valeur existaient sur les actifs détenus en Russie.

Opérations sur le capital

Lors de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2023, une opération d'augmentation-réduction du capital social d'un montant de 2 800 k€ a été réalisée pour reconstituer les capitaux propres. Cette opération a été effective en décembre 2023.

Une réorganisation d'A.RAYBOND a été annoncée au 4^{ème} trimestre 2023.

4. Changements de règles et méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils sont établis sur la base des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03, des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice et du règlement ANC 2020-05 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au plan comptable modifié.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3. Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition, les intérêts des emprunts sur la durée de production des immobilisations jusqu'à la réception définitive sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Amortissement

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter de la fin de la période d'acquisition ou de production. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

Les durées d'utilité sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation de la façon suivante :

- constructions – gros œuvre	40 ans
- constructions – structure légère	20 ans
- agencements et aménagements	20 ans
- installations techniques, matériel	6 à 8 ans
- outillage	2-3 ans
- matériel de transport	5-6 ans
- matériel de bureau	5 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 ans

Un amortissement dérogatoire est pratiqué lorsque les règles et usages le permettent.

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques calculés selon le mode linéaire, figurent sous la rubrique « provisions réglementées » au passif du bilan.

4. Dépréciation

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre valeur vénale et valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

5. Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables.

6. Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'acquisition.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité, appréciée sur la base de l'actif net comptable ou du potentiel économique de la filiale. De plus, une provision pour risques est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux propres négatifs.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'acquisitions des immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

7. Stocks

Les stocks autres que produits fabriqués sont évalués suivant la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard (qui inclut les coûts directs et indirects de production) et réévalués, le cas échéant, en fonction des écarts sur prix de revient constatés au cours de la période.

Une dépréciation est constatée, lorsque la valorisation de réalisation estimée est inférieure au coût de revient ci-dessus ou lorsque la rotation des stocks est jugée insuffisante.

8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

9. Valeurs mobilières de placement

Néant.

10. Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions peuvent notamment comprendre :

- une estimation des litiges,
- une provision pour impôts différés,
- une estimation des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite,
- une provision pour perte de change,
- une dépréciation de valeur de certains actifs.

11. Indemnités de départ à la retraite

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Ces engagements sont partiellement couverts par un fonds constitué à cet effet et la part de ces engagements non couverte par le fonds est comptabilisée en provisions.

Suite à la décision de l'IFRIC de juin 2021, précisant les modalités de calcul des provisions d'avantages de retraite de type IFC, L'ANC a publié le 5 novembre 2021 une mise à jour de sa Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises.

Le texte permet aux entités qui le souhaitent d'aligner les méthodes IFRS et French Gaap, Au niveau des entités ARaymond, il a été décidé de ne pas utiliser cette nouvelle option d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

12. Gratifications accordées au titre des médailles du travail

Néant.

13. Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique "Ecart de conversion". Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

NOTES SUR LE BILAN

1. Immobilisations

	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	74 075			74 075
Total des immobilisations incorporelles	74 075			74 075
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 445			41 445
Constructions sur sol propre	4 566			4 566
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	203 735			203 735
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 242 658	72 273		4 314 931
Installations générales, agencements aménagements divers	321 301			321 301
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique	106 644			106 644
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	20 800	99 187	18 192	101 795
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	4 941 150	171 460	18 192	5 094 417
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	22 601		50	22 551
Total des immobilisations financières	22 601		50	22 551
TOTAL GENERAL	5 037 826	171 460	18 242	5 191 043

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

2. Amortissements

	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	56 618	7 878		64 496
Total des immobilisations incorporelles	56 618	7 878		64 496
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	697	228		925
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	179 447	6 554		186 001
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 867 652	140 995		4 008 647
Installations générales, agencements, aménagements	289 370	3 992		293 362
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	97 108	5 472		102 580
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	4 434 273	157 242		4 591 515
TOTAL GENERAL	4 490 892	165 120		4 656 011

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2023	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2023
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				

3. Stocks

Le stock brut s'élève à 456 k€ au 31 décembre 2023 (496 k€ au 31 décembre 2022).

La dépréciation des stocks s'élève à 77 k€ au 31 décembre 2023 (70 k€ au 31 décembre 2022).

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

4. Etat des Créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	22 551	22 551	
Total Actif immobilisé	22 551	22 551	
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 159 546	1 159 546	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	40 945	40 945	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	184	184	
Groupe et associés (2)	122 749	122 749	
Débiteurs divers			
Total Actif circulant	1 323 424	1 323 424	
Charges constatées d'avance	40 175	40 175	
TOTAL DES CREANCES	1 386 151	1 386 151	

L'ensemble des créances est à moins d'un an.

Les Charges constatées d'avance sont uniquement de nature exploitation.

5. Capital social

Le capital social de 650 K€ est divisé en 16 250 parts de 40 € chacune. Il est détenu à 100% par la société A.Raymond & Cie SCS.

6. Variation des Capitaux propres

	01/01/2023	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2023
Capital social ou individuel	650 000	2 800 000	(2 800 000)				650 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 622						7 622
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	65 000						65 000
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	3 700 000		2 800 000				6 500 000
Report à nouveau	(1 527 863)			(2 040 941)			(3 568 804)
Résultat de l'exercice	(2 040 941)			2 040 941		(682 445)	(682 445)
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	82 164				(1 781)		80 383
Dividendes versés							
Total capitaux propres	935 984	2 800 000			(1 781)	(682 445)	3 051 757

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

7. État des provisions

	Montant au début 2023	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2023
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires	82 165	17 135			18 917	80 383
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Autres provisions réglementées						
Total des provisions réglementées	82 165	17 135			18 917	80 383
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	6 692	(6 692,00)				
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions et obligations similaires	168 422	17 379				185 801
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges						
Total des provisions pour risques et charges	175 114	10 687				185 801
Provisions pour dépréciation						
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours	69 685	7 613				77 298
Sur comptes clients	103 096				1 196	101 900
Autres provisions dépréciations						
Total des provisions pour dépréciation	172 781	7 613			1 196	179 198
TOTAL GENERAL	430 059	35 435			20 113	445 381

Les provisions comptabilisées au titre des indemnités de départ en retraite s'élèvent à 185 801 €.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les hypothèses retenues pour l'estimation des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

L'âge de départ :	63 ans pour les cadres De 61 à 62 ans pour les non cadres
La table de mortalité :	
La probabilité de décès est déterminée à partir de la table de mortalité réglementaire TF 00-02.	
La probabilité de sortie de l'entreprise :	
Le taux de rotation utilisé est de :	2,69% pour les cadres 6,83% pour les non cadres
Le taux de capitalisation net de frais :	1,00% dans une première hypothèse 2,00% dans une deuxième hypothèse
Le taux d'actualisation :	3,75%

8. État des Dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	197 684	197 684		
Personnel et comptes rattachés	450 783	450 783		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	205 107	205 107		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	112 960	112 960		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	23 409	23 409		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	98 942	98 942		
Autres dettes	26 094	26 094		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	1 114 979	1 114 979		

L'ensemble des dettes de la société s'élève à 1 114 979 € (1 855 119 en 2022).

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'élève à 4 004 957 € contre 2 837 767 € en 2022, dont 1 201 493 € est réalisé à l'étranger en 2023. Le chiffre d'affaires est réalisé en très grande partie avec les sociétés du groupe.

2. Résultat financier

	Exercice N	Exercice N-1
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	2	151
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2	151
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	44 406	23 750
Différences négatives de change	7	13
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	44 412	23 763
RESULTAT FINANCIER	(44 411)	(23 612)

3. Résultat exceptionnel

	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	18 917	37 593
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 917	37 593
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	17 135	13 046
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 135	13 046
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 782	24 547

4. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Aucun élément entraînant un décalage d'imposition significatif n'est constaté pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

AUTRES INFORMATIONS

1. Intégration fiscale

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe A.RAYMOND dont la société mère est A.RAYMOND & CIE SCS. La société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément

2. Engagements financiers

Crédit bail

Néant

Autres engagements financiers

Une caution bancaire est supportée par la société mère, A. Raymond & Cie SCS pour un montant de 57 K€. Elle correspond à une garantie sur les loyers du local situé à Meyzieu.

Engagement hors bilan

Garantie à objet général au niveau de la banque LCL : 500 K€ (Lettre de parrainage).

3. Effectif

	Exercice N	Exercice N-1
Cadres	21	23
Agents de maîtrise	11	11
Employés et techniciens	4	4
Total	36	38

4. Convention centralisée de trésorerie

Une convention centralisée de trésorerie existe depuis le 15 décembre 2004. A.RAYMOND & Cie SCS est désignée comme la société centralisatrice.

5. Honoraires commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires commissaires aux comptes comptabilisées dans l'exercice est de 13 489 €.

A RAYBOND
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 650 000 euros
Siège social : 111/113 Cours Berriat 38000 GRENOBLE
410 354 930 R.C.S. GRENOBLE

(Ci-après « la Société »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

EN DATE DU 28 JUIN 2024

(...)

DEUXIÈME DÉCISION
Affectation du résultat

L'Associée Unique, sur proposition de la Présidente, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, d'un montant de (682 445) euros, comme suit :

En totalité au compte « Autres réserves », soit..... (682 445) euros
Ainsi porté à 5 817 555 euros

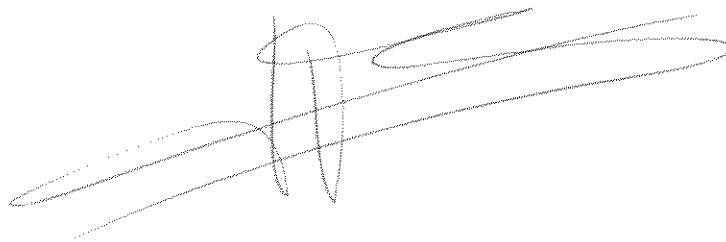
L'Associée Unique décide également de solder le poste report à nouveau négatif d'un montant de (3 568 804) comme suit :

En totalité au compte « Autres réserves », soit (3 568 804) euros
Ainsi porté à 2 248 751 euros

L'Associée Unique prend par ailleurs acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

(...)

Pour extrait certifié conforme
Madame Valérie COQUEREAUX
Présidente de la Société





109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06

A. Raybond

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A. Raybond

Société par actions simplifiée unipersonnelle
RCS : GRENOBLE 429 754 096

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associé unique de la société A. Raybond,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. Raybond relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Lyon, le 21 juin 2024

DocuSigned by:
Bruno POUGET
EF7918349856417...

Bruno Pouget

Associé

A. RAYBOND

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

**BILAN ET
COMPTE DE RESULTAT**

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

1. Bilan Actif

	Brut	Amortissement	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	74 075	64 496	9 578	17 456
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	74 075	64 496	9 578	17 456
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 445		41 445	41 445
Constructions	208 301	186 927	21 375	28 157
Installations techniques, mat. et outillage industriels	4 314 931	4 008 647	306 285	375 006
Autres immobilisations corporelles	427 945	395 942	32 003	41 467
Immobilisations en cours	101 795		101 795	20 800
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	5 094 417,32	4 591 514,96	502 902,36	506 876,18
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				50
Autres immobilisations financières	22 551		22 551	22 551
Total immobilisations corporelles	22 551		22 551	22 601
ACTIF IMMOBILISE	5 191 043	4 656 011	535 032	546 934
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	384 292	5 597	378 696	424 381
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	71 361	71 701	(340)	(8 896)
Marchandises				10 454
Total des stocks	455 654	77 298	378 356	425 939
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	9 400		9 400	9 400
Clients et comptes rattachés	1 159 546	101 900	1 057 646,18	1 736 888
Autres créances	163 878		163 878,01	166 371
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	1 332 824	101 900	1 230 924	1 912 659
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	2 168 049		2 168 049	31 673
Charges constatées d'avance	40 175		40 175	49 011
Total disponibilités et divers	2 208 225		2 208 225	80 685
ACTIF CIRCULANT	3 996 703	179 198	3 817 505	2 419 283
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	9 187 746	4 835 209	4 352 537	2 966 217

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

2. Bilan Passif

	Exercice N	Exercice N-1
Situation nette		
Capital social ou individuel Dont versé : 650 000	650 000	650 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 622	7 622
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	65 000,00	65 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	6 500 000	3 700 000
Report à nouveau	(3 568 804)	(1 527 863)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(682 445)	(2 040 941)
Total situation nette	2 971 374	853 819
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	80 383	82 165
CAPITAUX PROPRES	3 051 757	935 984
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		6 692
Provisions pour charges	185 801	168 422
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	185 801	175 114
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	98 942	805 733
Total dettes financières	98 942	805 733
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	197 684	238 787
Dettes fiscales et sociales	792 259	794 705
Total dettes d'exploitation	989 942	1 033 492
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	26 094	15 894
Total dettes diverses	26 094	15 894
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES	1 114 979	1 855 119
Ecarts de conversion PASSIF		
TOTAL GENERAL	4 352 537	2 966 217

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

3. Compte de résultat (Partie 1)

	France	Export	Exercice N	Exercice N-1
Vente de marchandises				
Production vendue de biens	82 352	908 007	990 359	1 347 306
Production vendue de services	2 721 112	293 486	3 014 598	1 490 461
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 803 464	1 201 493	4 004 957	2 837 767
Production stockée			(647)	(8 707)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			12 667	18 000
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			40 846	101 656
Autres produits			444	1 780
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			4 058 267	2 950 496
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			124 214	342 398
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			39 322	11 835
Autres achats et charges externes			1 550 492	1 658 014
Total charges externes			1 714 028	2 012 247
Impôts, taxes et assimilés			108 198	106 406
Charges de personnel				
Salaires et traitements			2 043 721	1 980 925
Charges sociales			768 638	757 337
Total charges de personnel			2 812 359	2 738 262
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			165 120	194 125
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			7 613	18 386
Dotations aux provisions pour risques et charges			10 687	6 692
Total dotations d'exploitation			183 420	219 203
Autres charges d'exploitation			2 828	17 359
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			4 820 832	5 093 476
RESULTAT D'EXPLOITATION			(762 565)	(2 142 980)

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

4. Compte de résultat (partie 2)

	Exercice N	Exercice N-1
RESULTAT D'EXPLOITATION	(762 565,05)	(2 142 980,36)
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	2	151
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	2	151
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés	44 406	23 750
Différences négatives de change	7	13
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	44 412	23 763
RESULTAT FINANCIER	(44 411)	(23 612)
RESULTAT COURANT	(806 976)	(2 166 592)
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	18 917	37 593
Total des produits exceptionnels	18 917	37 593
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	17 135	13 046
Total des charges exceptionnelles	17 135	13 046
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 782	24 547
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	(122 749)	(101 104)
TOTAL DES PRODUITS	4 077 186	2 988 240
TOTAL DES CHARGES	4 759 630	5 029 181
BENEFICE ou PERTE	(682 445)	(2 040 941)

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Présentation générale

2. Chiffres clés

▪ Durée de l'exercice :	12 mois
▪ Total du Bilan :	4 352 536,59 €
▪ Chiffre d'affaires :	4 004 957,25 €
▪ Résultat avant répartition :	(682 444,67) €

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

3. Faits caractéristiques de l'exercice

Opérations militaires en Ukraine

À la suite du conflit militaire en Ukraine qui a débuté en février 2022, plusieurs pays ont imposé des restrictions et des sanctions commerciales à la Russie. Au 31 décembre 2023, au regard de l'incertitude du contexte géopolitique, des sanctions successives et des restrictions de capitaux entre la Russie et l'Europe, le Groupe a déterminé que des indices de perte de valeur existaient sur les actifs détenus en Russie.

Opérations sur le capital

Lors de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2023, une opération d'augmentation-réduction du capital social d'un montant de 2 800 k€ a été réalisée pour reconstituer les capitaux propres. Cette opération a été effective en décembre 2023.

Une réorganisation d'A.RAYBOND a été annoncée au 4^{ème} trimestre 2023.

4. Changements de règles et méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION
--

1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils sont établis sur la base des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03, des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice et du règlement ANC 2020-05 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au plan comptable modifié.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3. Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition, les intérêts des emprunts sur la durée de production des immobilisations jusqu'à la réception définitive sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Amortissement

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter de la fin de la période d'acquisition ou de production. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

Les durées d'utilité sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation de la façon suivante :

- constructions – gros œuvre	40 ans
- constructions – structure légère	20 ans
- agencements et aménagements	20 ans
- installations techniques, matériel	6 à 8 ans
- outillage	2-3 ans
- matériel de transport	5-6 ans
- matériel de bureau	5 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 ans

Un amortissement dérogatoire est pratiqué lorsque les règles et usages le permettent.

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques calculés selon le mode linéaire, figurent sous la rubrique « provisions réglementées » au passif du bilan.

4. Dépréciation

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre valeur vénale et valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

5. Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables.

6. Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'acquisition.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité, appréciée sur la base de l'actif net comptable ou du potentiel économique de la filiale. De plus, une provision pour risques est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux propres négatifs.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'acquisitions des immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

7. Stocks

Les stocks autres que produits fabriqués sont évalués suivant la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard (qui inclut les coûts directs et indirects de production) et réévalués, le cas échéant, en fonction des écarts sur prix de revient constatés au cours de la période.

Une dépréciation est constatée, lorsque la valorisation de réalisation estimée est inférieure au coût de revient ci-dessus ou lorsque la rotation des stocks est jugée insuffisante.

8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

9. Valeurs mobilières de placement

Néant.

10. Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions peuvent notamment comprendre :

- une estimation des litiges,
- une provision pour impôts différés,
- une estimation des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite,
- une provision pour perte de change,
- une dépréciation de valeur de certains actifs.

11. Indemnités de départ à la retraite

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Ces engagements sont partiellement couverts par un fonds constitué à cet effet et la part de ces engagements non couverte par le fonds est comptabilisée en provisions.

Suite à la décision de l'IFRIC de juin 2021, précisant les modalités de calcul des provisions d'avantages de retraite de type IFC, L'ANC a publié le 5 novembre 2021 une mise à jour de sa Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises.

Le texte permet aux entités qui le souhaitent d'aligner les méthodes IFRS et French Gaap, Au niveau des entités ARaymond, il a été décidé de ne pas utiliser cette nouvelle option d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

12. Gratifications accordées au titre des médailles du travail

Néant.

13. Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique "Ecart de conversion". Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

NOTES SUR LE BILAN

1. Immobilisations

	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	74 075			74 075
Total des immobilisations incorporelles	74 075			74 075
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 4445			41 445
Constructions sur sol propre	4 566			4 566
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	203 735			203 735
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 242 658	72 273		4 314 931
Installations générales, agencements aménagements divers	321 301			321 301
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique	106 644			106 644
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	20 800	99 187	18 192	101 795
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	4 941 150	171 460	18 192	5 094 417
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	22 601		50	22 551
Total des immobilisations financières	22 601		50	22 551
TOTAL GENERAL	5 037 826	171 460	18 242	5 191 043

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

2. Amortissements

	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	56 618	7 878		64 496
Total des immobilisations incorporelles	56 618	7 878		64 496
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	697	228		925
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	179 447	6 554		186 001
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 867 652	140 995		4 008 647
Installations générales, agencements, aménagements	289 370	3 992		293 362
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	97 108	5 472		102 580
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	4 434 273	157 242		4 591 515
TOTAL GENERAL	4 490 892	165 120		4 656 011

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2023	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2023
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

3. Stocks

Le stock brut s'élève à 456 k€ au 31 décembre 2023 (496 k€ au 31 décembre 2022).

La dépréciation des stocks s'élève à 77 k€ au 31 décembre 2023 (70 k€ au 31 décembre 2022).

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

4. Etat des Créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	22 551	22 551	
Total Actif immobilisé	22 551	22 551	
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 159 546	1 159 546	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	40 945	40 945	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	184	184	
Groupe et associés (2)	122 749	122 749	
Débiteurs divers			
Total Actif circulant	1 323 424	1 323 424	
Charges constatées d'avance	40 175	40 175	
TOTAL DES CREANCES	1 386 151	1 386 151	

L'ensemble des créances est à moins d'un an.

Les Charges constatées d'avance sont uniquement de nature exploitation.

5. Capital social

Le capital social de 650 K€ est divisé en 16 250 parts de 40 € chacune. Il est détenu à 100% par la société A.Raymond & Cie SCS.

6. Variation des Capitaux propres

	01/01/2023	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2023
Capital social ou individuel	650 000	2 800 000	(2 800 000)				650 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 622						7 622
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	65 000						65 000
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	3 700 000		2 800 000				6 500 000
Report à nouveau	(1 527 863)			(2 040 941)			(3 568 804)
Résultat de l'exercice	(2 040 941)			2 040 941		(682 445)	(682 445)
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	82 164				(1 781)		80 383
Dividendes versés							
Total capitaux propres	935 984	2 800 000			(1 781)	(682 445)	3 051 757

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

7. État des provisions

	Montant au début 2023	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2023
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires	82 165	17 135			18 917	80 383
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Autres provisions réglementées						
Total des provisions règlementées	82 165	17 135			18 917	80 383
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	6 692	(6 692,00)				
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions et obligations similaires	168 422	17 379				185 801
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges						
Total des provisions pour risques et charges	175 114	10 687				185 801
Provisions pour dépréciation						
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours	69 685	7 613				77 298
Sur comptes clients	103 096				1 196	101 900
Autres provisions dépréciations						
Total des provisions pour dépréciation	172 781	7 613			1 196	179 198
TOTAL GENERAL	430 059	35 435			20 113	445 381

Les provisions comptabilisées au titre des indemnités de départ en retraite s'élèvent à 185 801 €.

Société : A. RAYBOND

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les hypothèses retenues pour l'estimation des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

L'âge de départ :

63 ans pour les cadres
De 61 à 62 ans pour les non cadres

La table de mortalité :

La probabilité de décès est déterminée à partir de la table de mortalité réglementaire TF 00-02.

La probabilité de sortie de l'entreprise :

Le taux de rotation utilisé est de :

2,69% pour les cadres
6,83% pour les non cadres

Le taux de capitalisation net de frais :

1,00% dans une première hypothèse
2,00% dans une deuxième hypothèse

Le taux d'actualisation :

3,75%

8. État des Dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	197 684	197 684		
Personnel et comptes rattachés	450 783	450 783		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	205 107	205 107		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	112 960	112 960		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	23 409	23 409		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	98 942	98 942		
Autres dettes	26 094	26 094		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	1 114 979	1 114 979		

L'ensemble des dettes de la société s'élève à 1 114 979 € (1 855 119 en 2022).

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'élève à 4 004 957 € contre 2 837 767 € en 2022, dont 1 201 493 € est réalisé à l'étranger en 2023. Le chiffre d'affaires est réalisé en très grande partie avec les sociétés du groupe.

2. Résultat financier

	Exercice N	Exercice N-1
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	2	151
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2	151
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	44 406	23 750
Différences négatives de change	7	13
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	44 412	23 763
RESULTAT FINANCIER	(44 411)	(23 612)

3. Résultat exceptionnel

	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	18 917	37 593
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 917	37 593
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	17 135	13 046
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 135	13 046
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 782	24 547

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

4. Accroissement et allégement de la dette future d'impôt

Aucun élément entraînant un décalage d'imposition significatif n'est constaté pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

AUTRES INFORMATIONS

1. Intégration fiscale

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe A.RAYMOND dont la société mère est A.RAYMOND & CIE SCS. La société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément

2. Engagements financiers

Crédit bail

Néant

Autres engagements financiers

Une caution bancaire est supportée par la société mère, A. Raymond & Cie SCS pour un montant de 57 K€. Elle correspond à une garantie sur les loyers du local situé à Meyzieu.

Engagement hors bilan

Garantie à objet général au niveau de la banque LCL : 500 K€ (Lettre de parrainage).

3. Effectif

	Exercice N	Exercice N-1
Cadres	21	23
Agents de maîtrise	11	11
Employés et techniciens	4	4
Total	36	38

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

4. Convention centralisée de trésorerie

Une convention centralisée de trésorerie existe depuis le 15 décembre 2004. A.RAYMOND & Cie SCS est désignée comme la société centralisatrice.

5. Honoraires commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires commissaires aux comptes comptabilisées dans l'exercice est de 13 489 €.